



Chaufferie et son silo

Présentation du projet

La commune de La Canourgue avait engagé une première étude de faisabilité en 2011 pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimentant l'ensemble des bâtiments publics autour de la place du Pré Commun, sans que le projet n'aboutisse.

Face à l'obsolescence prochaine de plusieurs chaudières fioul en place, la mission Chaleur Renouvelable portée par le SDEE de la Lozère a été sollicitée par les élus, fin 2018, pour relancer le projet et porter la mise à jour de cette étude de faisabilité.

Après la phase d'études, la commune a confié au SDEE la réalisation du projet en mandat de maîtrise d'ouvrage. Initialement prévu avec un appoint fossile, la collectivité a finalement fait le choix d'une solution 100% bois.

Les travaux ont démarré en février 2022 pour une mise en service en janvier 2023.



Livraison du combustible

Données clés du projet

Mise en service	01/2023	
Puissance des chaudières	2 x 330 kW	
Marque et modèle	Fröling – PT4E	
Energie produite	~ 1 000 MWh	
Taux de couverture bois	100%	
Consommation de granulés	~ 200 tonnes/an	
Nombre de bâtiments / surface totale à chauffer	8 bâtiments	7 300 m ²

Financement du projet

Bilan de l'opération (HT)	796 000 €	
Aides à la réalisation	335 650 €	ADEME
	134 400 €	DETR
	93 150 €	Région
	73 800 €	DSIL
Autofinancement	159 000 €	

Caractéristiques techniques

- **Taille de la chaufferie :** 40 m²
- **Ballons tampon :** 10 000 litres
- **Capacité du silo :** 24 tonnes de granulés
- **Transfert :** alimentation en combustible de la chaudière depuis le silo par aspiration
- **Longueur et densité du réseau :** 360 mètres et 2,9 MWh/ml
- **Bilan environnemental :** 300 tonnes de CO₂ évitées par an par rapport à une solution au fioul
- **Economie d'exploitation (P1) :** 38 000 € économisés la première année soit 25% par rapport à une solution fioul



Bouches d'aspiration à l'intérieur du silo



La parole à...

M. Claude MALZAC

Maire de La Canourgue

Pourquoi avez-vous décidé de réaliser ce projet ?

En 2019, après avoir mis à jour la première étude de faisabilité (qui datait de 2011), le SDEE nous a proposé de réaliser ce réseau de chaleur en mandat de maîtrise d'ouvrage. Nous avons à ce moment-là plusieurs chaudières en panne et il était urgent pour nous de réfléchir à une solution plus durable pour nos bâtiments communaux.

Comment s'est mis en place le mandat de maîtrise d'ouvrage et quels avantages y avez-vous trouvé ?

Nous avons signé une convention de mandat avec le SDEE. Nous sommes restés décisionnaires et associés à chaque étape de notre projet, mais c'est le SDEE qui s'est occupé de toute la partie administrative, technique et financière de l'opération : le montage des dossiers de subventions, le lancement et l'attribution des différents marchés, le suivi du chantier et l'avance de trésorerie pour le paiement des entreprises. Le mandat de maîtrise d'ouvrage est un réel confort pour permettre à nos petites collectivités de mener ce type d'opérations complexes et coûteuses.

Et que se passe-t-il une fois les travaux terminés ?

Le réseau et la chaufferie nous ont été rétrocédés par le SDEE lors de leur mise en service et nous en assurons aujourd'hui l'exploitation quotidienne. La Mission Chaleur Renouvelable du Syndicat continue toutefois de nous apporter son expertise pour le bon suivi de cette nouvelle installation. Financièrement, nous avons remboursé le SDEE en deux étapes : un premier acompte en milieu de chantier et le solde plusieurs mois après la mise en service. Les paiements sont arrivés en même temps que l'encaissement des subventions, ce qui nous a permis de limiter notre avance de trésorerie.

